



TARIFS 2022

Il est obligatoire de nous fournir une attestation CAF récente précisant votre quotient familial lors de l'inscription de votre (vos) enfant (s). En cas de non-respect de cette règle, le tarif le plus élevé sera appliqué.

| | QF de 0 à 1300 € | QF supérieur à 1300 € |
|---|------------------|-----------------------|
| Enfants habitant (ou scol) à Tomblaine À partir de 11h30 | 9.90 € | 10.00 € |
| Enfants habitant (ou scol) à Tomblaine À partir de 13h30 | 4.65 € | 4.85 € |
| Enfants extérieurs à la commune À partir de 11h30 | 18.80 € | 18.90 € |
| Enfants extérieurs à la commune À partir de 13h30 | 8.90 € | 9.10 € |

INSCRIPTION : 2 lieux possibles :

En Mairie : aux heures d'ouverture

Au centre de loisirs : Lundi, mardi, jeudi, vendredi : uniquement les matins et le mercredi toute la journée

DOCUMENTS A FOURNIR :

1 dossier renseignement général annuel unique que vous avez dû remplir à la rentrée (pour les tomblainois) avec **fiche sanitaire et copie vaccinations + attestation de droits CAF** avec quotient familial de l'année en cours.

1 fiche d'inscription avec dates choisies et calcul du montant du séjour.

Le règlement du séjour

1 photo d'identité pour la carte du centre (pour nouveau inscrit)

IMPORTANT : Afin de faciliter le bon fonctionnement du Centre de Loisirs, les inscriptions **sont closes tous les samedis à 12h00** pour la semaine suivante. Toute absence non justifiée (certificat médical), ne sera ni remboursée ni reportée

RENSEIGNEMENTS

Pour les enfants des classes élémentaires, la Ville de Tomblaine organise le Centre de Loisirs les mercredis après l'école de 11h30 à 18h00.

ACCUEIL DES ENFANTS :

à partir de 11h30, uniquement pour les enfants scolarisés à Tomblaine :

Les animateurs prennent en charge les enfants dans les écoles à la sortie des cours à 11h30 pour les accompagner au Centre de Loisirs. Le transport est assuré par le bus communal :

| | |
|---|---------|
| GROUPE SCOLAIRE BADINTER Place des Arts | à 11h35 |
| GROUPE SCOLAIRE JULES FERRY Devant la salle Stéphane Hessel | à 11h40 |
| GROUPE SCOLAIRE BROSOLETTTE Place Paul Bert | à 11h50 |

Une inscription à la 1/2 journée sans repas est possible uniquement avec un accueil au Centre de Loisirs **à 13h30**.

à partir de 16h45 :

Un accueil du soir est proposé aux familles au Centre de Loisirs **jusqu'à 18h00**. Les enfants devront être repris par un responsable légal dans chaque chalet auprès des animateurs.

Pour les enfants qui repartent en bus, un transport est assuré par le bus communal. Les enfants sont alors déposés :

| | |
|---------------------------------|---------|
| Place Emile Zola | à 16h55 |
| Place des Arts | à 17h00 |
| Devant la salle Stéphane Hessel | à 17h05 |

Les enfants doivent être repris par un représentant légal



Le projet éducatif du Centre est à la disposition des familles qui peuvent en faire la demande auprès de la direction

Imprimé par nos soins-ne pas jeter sur la voie publique

Commune de TOMBLAINE

Centre de Loisirs Léo Lagrange

Mercredis Récréatifs,

du 07 septembre au 14 décembre 2022

INFORMATION IMPORTANTE

Seuls les enfants **scolarisés** seront accueillis au Centre de Loisirs jusqu'à 12 ans.



Centre de Loisirs Léo LAGRANGE

Chemin du Bois la Dame

54510 TOMBLAINE

03.83.20.70.15 - clsh@mairie-tomblaine.fr

Directrice : Patricia HERMAN

Programme prévisionnel par Thèmes



Septembre à Octobre 2022
La décoration

La décoration de salles et de tables

Les mobiles,
Les tableaux (avec du bois, des boutons, de la peinture, différents papiers...)



Jeux intérieurs et extérieurs :
Jeux de rôles,
Jeux collectifs, Jeux sportifs



Novembre à Décembre 2022
Création de jeux



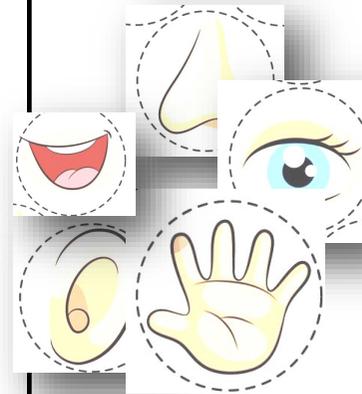
Fabrication de jeux en bois :
puissance 4, qui est-ce ?,
passe-trappe, billards...

Création de jeux de plateau : Jeu de l'oie,
Monopoly « centre de loisirs »
La roue de la chance..



Création de jeux à thèmes : animaux, instruments, couleurs, boîte mystère, dés à histoires...

Jeux autour des Droits de l'Enfant
Thème « Les 5 sens et le corps »



La Saint-Nicolas :
Confection de Déguisements, grand goûter collectif

Les activités associatives de la Commune

Le centre de loisirs peut accompagner les enfants inscrits à une activité associative de la commune

(uniquement sur **une seule activité par enfant** et sur les créneaux horaires de **13h00 à 16h15**)

